

Corrigé CAP agricole français 2015 : Internet, remplacement

Proposition de corrigé - non officielle. CAP agricole, C1 expression française et communication, remplacement 2015, Antilles-Guyane (2015-CAP47-RPL-AN-GU).

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Question 1 - Sensibiliser les jeunes

a. Dominique Delorme et son rôle

Dans l'article de 2012, Dominique Delorme est un intervenant de l'association e-enfance et le responsable de Net écoute. Il vient expliquer aux élèves les usages et les dangers d'Internet, puis échange aussi avec les parents.

Il s'agit de sa fonction dans le document historique. Cette réponse ne constitue pas une vérification de son poste actuel ni une recommandation d'un ancien dispositif de contact.

b. Deux dangers

Le texte mentionne **les contenus pornographiques ou choquants** et **le harcèlement ou les menaces**. Il évoque aussi l'incertitude sur l'identité de la personne avec laquelle on échange. Deux dangers clairement relevés suffisent.

Le conseil ancien consistant à demander un geste devant une caméra ne constitue pas une garantie d'identité. Il ne faut pas le transformer en procédure permettant à un enfant de se fier à un inconnu.

Question 2 - Les usages responsables d'Internet

a. Le thème commun

Les documents portent sur les usages d'Internet et la nécessité de connaître ses risques et ses règles : protection des jeunes, respect des œuvres et vigilance envers les personnes rencontrées en ligne.

b. Pourquoi ne peut-on pas tout télécharger ?

Le premier motif est **juridique** : les œuvres peuvent être protégées par le droit d'auteur et leur diffusion doit respecter l'autorisation ou les conditions applicables. Le deuxième est **économique** : la création et la production ont un coût, et une diffusion non autorisée peut priver leurs acteurs de rémunération.

Il serait cependant faux de conclure que tout téléchargement gratuit est interdit. Une œuvre peut être proposée légalement sans paiement, par exemple avec l'accord des titulaires de droits ou sous une licence adaptée. Le P2P n'est pas, à lui seul, une technique illégale. La [fiche de Service Public](#) distingue les techniques et leurs usages autorisés ou non.

c. Le Forum des droits sur l'Internet

Le document lui attribue deux missions : conseiller les pouvoirs publics et informer le public sur les questions liées à Internet. Le guide aide à comprendre comment créer, partager et télécharger dans le respect des droits.

On décrit ici l'organisme tel qu'il figure dans l'ancien document, sans présenter ce guide ou cette structure comme un service actuel à contacter.

Question 3 - L'affiche d'Action Innocence

a. Description

Un homme apparaît derrière un masque représentant le visage d'une jeune fille. Le pseudonyme annoncé évoque une enfant de onze ans cherchant des amis. La différence entre ce qui est affiché et la personne cachée crée l'inquiétude.

Le texte de prévention explique qu'un pseudonyme peut dissimuler n'importe qui et appelle à la vigilance. Le logo d'Action Innocence identifie l'émetteur de la campagne.

b. Message et destinataires

L'affiche s'adresse d'abord aux jeunes internautes et, indirectement, aux adultes qui les accompagnent. Elle rappelle que le profil déclaré n'atteste pas l'âge, l'identité ou les intentions de celui qui écrit.

La recommandation de ne pas accepter seul un rendez-vous figure dans l'image. Plus largement, une situation inquiétante doit être signalée à un adulte de confiance ; l'enfant ne doit pas être chargé d'enquêter lui-même sur un inconnu.

Question 4 - Exemple de texte argumenté

Le sujet demande des exemples personnels : ce modèle présente des situations possibles, à remplacer par des expériences réellement vécues.

Internet rend de nombreux services, mais son utilisation n'est pas toujours bénéfique. Tout dépend de ce que l'on y fait, des informations que l'on accepte et des précautions prises.

Il permet d'abord d'apprendre et de communiquer. Pour préparer un exposé, je peux comparer des documents et consulter des ressources auxquelles je n'aurais pas accès près de chez moi. Je peux aussi maintenir un lien avec une personne éloignée. Ces usages donnent de l'autonomie, à condition de vérifier l'origine des informations.

Les risques apparaissent lorsque l'on confond facilité et confiance. Un profil sympathique ne prouve pas une identité ; une image partagée peut circuler plus loin que prévu. Le harcèlement peut également se prolonger en dehors de l'établissement scolaire. Il est alors important de chercher de l'aide et de ne pas rester seul.

L'usage demande aussi des règles. Respecter les auteurs ne signifie pas renoncer aux ressources gratuites : il faut choisir celles qui sont diffusées légalement. Organiser son temps évite que les notifications interrompent continuellement le travail ou le repos.

Internet n'est donc ni un danger à refuser entièrement ni une solution à tout. Il devient utile lorsque l'on sait choisir, vérifier et demander conseil. L'éducation aux usages compte autant que l'accès à l'outil.